

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 7 avril 2016

NOMBRE DE : -membres en exercice 15

-présents 11

-votants 14

L'an deux mil seize, le 7 avril à 20h30

Le Conseil Municipal de la commune d'Eulmont, étant réuni sous la présidence de Monsieur Claude THOMAS, au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale faite le 31 mars 2016.

Étaient Présents : Madame Danièle CAQUARD, Messieurs David GARDELLI, Alain GEOFFROY, Jérôme GUICHARD, Mesdames Nathalie HURSTEL, Agnès KLINGELSCHMITT, Delphine LALIN, Monsieur Serge MARCHAL, Madame Fanny ROBILLOT, Messieurs Claude THOMAS, Hervé VALANTIN.

Étaient absents : Monsieur Gérard FALCONNET donne son pouvoir à Monsieur David GARDELLI, Madame Sylvie HENNE donne son pouvoir à Monsieur Serge MARCHAL, Monsieur Hervé VOIDEY donne son pouvoir à Monsieur Hervé VALANTIN, Monsieur Bernard RAPENNE.

Madame Fanny ROBILLOT a été élue secrétaire de séance.

20160407/001 - Demande de subvention auprès du Conseil Régional pour la création de 2 quais de bus route de Nomeny

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de l'aménagement global de la route de Nomeny, la commune a la possibilité de demander une subvention au titre du plan régional de soutien à l'investissement des communes de moins de 2 500 habitants pour l'aménagement des deux quais de bus accessibles PMR. Le coût de cet aménagement a été estimé à 49 000 € HT.

Monsieur le Maire propose donc de solliciter, en vue de la réalisation de ces travaux, une subvention de 9 800 € au titre du plan régional de soutien à l'investissement des communes de moins de 2 500 habitants soit 20 % du montant HT de l'opération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à faire une demande de subvention de 9 800 € au titre du plan régional de soutien à l'investissement des communes de moins de 2 500 habitants soit 20 % du montant HT de l'opération.

20160407/002 - Demande de subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement public local auprès de la préfecture de Meurthe-et-Moselle

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la mise en place du dispositif à l'investissement local « accompagnement des grands projets d'investissement des communes », la commune a la possibilité de solliciter une subvention auprès des services de la préfecture.

Vu le diagnostic économie d'énergie établi par l'entreprise SVT sur l'ensemble de la commune, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention de 80 % du montant hors taxe des travaux prévus auprès des services de la préfecture.

Une délibération sera prise lors du prochain conseil municipal afin d'approuver le montant des travaux prévus sur l'éclairage public.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la préfecture dans le cadre de la mise en place du dispositif à l'investissement local « accompagnement des grands projets d'investissement des communes ».

20160407/003 - Titres irrécouvrables

Par courrier en date du 29 février 2016, la trésorerie d'Essey-les-Nancy a présenté un état des créances irrécouvrables pour les petites sommes inférieures au seuil de poursuite.

Pour mémoire, il est rappelé qu'en vertu des dispositions réglementaires le recouvrement des créances relève de la compétence du comptable public. Il doit procéder aux diligences nécessaires à cette fin.

Lorsque les procédures engagées n'ont pu aboutir au paiement de ces créances, celle-ci sont déclarées irrécouvrables et font l'objet d'une écriture en perte comptabilisée à l'article « 6541 » à l'appui de la décision du conseil municipal.

Le montant global de ces valeurs au 25 février 2016 est de 100.20 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, par 12 voix pour et 2 voix contre (Madame Sylvie HENNE, Monsieur Serge MARCHAL), d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables pour un montant global de 100.20 €.

20160407/004 - Facturation cantine repas adultes

Monsieur le Maire explique que des adultes non animateurs fréquentent de façon régulière ou non la cantine et que la commune leur facture les repas. Il est donc nécessaire de prendre une délibération concernant le tarif.

Il est proposé que le repas soit facturé au prix que la société API facture à la commune, à savoir 3.75 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire comme indiqué ci-dessus.

20160407/005 - Subvention CCAS

Monsieur le Maire propose d'accorder une subvention de 3 000 € au CCAS pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention de 3 000 € au CCAS au titre de l'année 2016.

20160407/006 - Subvention Foyer Rural

Afin d'accompagner le foyer rural d'Eulmont dans sa démarche d'animation du village, Monsieur le Maire propose qu'une subvention pour une aide au fonctionnement de 500 € lui soit attribuée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 voix pour et 4 voix contre (Mesdames Sylvie HENNE, Nathalie HURSTEL, Messieurs Alain GEOFFROY, Serge MARCHAL), décide d'octroyer une subvention de 500 € au foyer rural d'Eulmont.

20160407/007 - Subvention Compagnie des Ânes

Afin d'accompagner la Compagnie des Ânes dans sa démarche d'animation du village, Monsieur le Maire propose qu'une subvention pour une aide au fonctionnement de 400 € lui soit attribuée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 11 voix pour et 3 voix contre (Madame Sylvie HENNE, Messieurs Alain GEOFFROY, Serge MARCHAL), décide d'octroyer une subvention de 400 € à la Compagnie des Ânes.

20160407/008 - Subvention Association Sportive du Grand Couronné

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler la subvention pour l'année 2016 à l'A.S.G.C à hauteur de 1 € par habitant (population légale au 1^{er} janvier 2016 : 1000).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'accorder une subvention de 1000 euros à l'ASGC.

20160407/009 - Achat de la parcelle AB 291

Monsieur le Maire explique avoir pris contact avec les propriétaires de la parcelle cadastrée commune d'Eulmont section AB numéro 291 d'une contenance de 290 m².

Cette parcelle se situe route de Nomeny et jouxte la parcelle communale sur laquelle le point tri est actuellement installé. Dans l'éventualité d'un réaménagement de cette zone, il serait intéressant que la commune en soit propriétaire.

Les Domaines ont estimé cette parcelle à 3 600 € et les propriétaires ont donné leur accord pour vendre leur terrain au prix des Domaines.

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes à intervenir nécessaires à l'acquisition de cette parcelle selon les conditions susmentionnées, les frais inhérents à la présente vente étant à la charge de la commune d'Eulmont.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'ensemble de ces propositions.

20160407/010 - Tarifs périscolaire et mercredis loisirs

Par délibérations du 11 juin 2012, 8 octobre 2012, 11 novembre 2012, 24 juin 2013, 19 juin 2014 et du 22 juin 2015, les tarifs du périscolaire et des mercredis loisirs ont été fixés.

Les commissions école et finances se sont réunies ces dernières semaines et proposent que le périscolaire du matin et du soir ne soient plus facturés sous forme de forfait mais à la présence réelle de l'enfant.

Cette facturation permettra à la commune de répondre à une demande de la CAF qui avait indiqué que la facturation au forfait devenait de plus en plus obsolète. De plus, cela permettra également aux parents de payer ce que leur enfant consomme réellement.

Le montant des différentes prestations seront réparties de la façon suivante :

- Pour le périscolaire :

	Participation des familles quotient familial $\leq 750\text{€}$	Participation des familles quotient familial $750\text{€} < \text{QF} \leq 1200\text{€}$	Participation des familles quotient familial $> 1200\text{€}$ ou Non allocataire CAF
Périscolaire matin	1.00 €	1.10 €	1.20 €
Midi	5.00 €	5.60 €	5.90 €
Périscolaire soir par tranche de 1h30 (lundi et vendredi 15h30/17h00 et 17h00/18h30 - mardi et jeudi 17h00/18h30)	1.20 €	1.70 €	2.90 €

- Pour les mercredis loisirs, les tarifs restent inchangés :

Période	½ journée sans repas	½ journée avec repas	Repas seul (11h30 à 14h00)	½ journée sans repas Familles extérieures	½ journée avec repas Familles extérieures
Participation des familles quotient familial ≤ 750	6 €	10 €	5 €	8 €	12 €
Participation des familles quotient familial : $750\text{€} < \text{QF} \leq 1200\text{€}$	7 €	13 €	5,60 €	10 €	15 €
Participation des familles quotient familial $> 1200\text{€}$ ou Non allocataire CAF	9 €	15 €	5.90 €	12 €	17 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces différents tarifs applicables à partir de la rentrée de septembre 2016.

20160407/011 - Participation financière aux NAP

Monsieur le Maire explique qu'après presque deux années de fonctionnement des nouvelles activités périscolaires, la charge financière est de plus en plus lourde pour la

commune. Afin de garder un encadrement de qualité et de proposer des animations toujours aussi intéressantes aux enfants, il est proposé au conseil municipal de demander aux parents une participation financière pour ces activités. Voici les propositions des commissions école et finances :

	Participation des familles quotient familial $\leq 750\text{€}$	Participation des familles quotient familial $750\text{€} < \text{QF} \leq 1200\text{€}$	Participation des familles quotient familial $> 1200\text{€}$ ou Non allocataire CAF
Participation à la séance de 1h30	0.30 €	0.60 €	1.20 €

Cette participation sera calculée chaque année en fonction du nombre de séances annuelles organisées par la commune. L'inscription se fera en juin pour l'année scolaire complète, la participation sera réglable au cours de l'année scolaire en deux fois en octobre et en avril.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces différents tarifs applicables à partir de la rentrée de septembre 2016.

20160407/012 - Compte administratif 2015

Le conseil municipal, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur Claude THOMAS, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement - Résultat reporté 2014		93 213.49 €
Fonctionnement - Opérations réelles 2015	593 195.88 €	600 739.50 €
Fonctionnement - Résultat excédentaire 2015		100 757.11 €
Investissement - Résultat reporté 2014		17 585.20 €
Investissement - Opérations réelles 2015	248 763.68 €	391 776.83 €
Investissement - Résultat excédentaire 2015		160 598.35 €
Ensemble - Résultats reportés 2014		110 798.69 €
Ensemble - Opérations réelles 2015	841 959.56 €	992 516.33 €
Ensemble - Total	841 959.56 €	1 103 315.02 €
Ensemble - Résultat excédentaire de clôture au 31/12/2015		261 355.46 €

Résultat de clôture au 31/12/201

+ 261 355.46 €

- vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur le Maire sort de la salle du conseil, Madame Danièle CAQUARD prend la présidence.

Le Conseil Municipal, par 11 voix pour et 2 abstentions (Madame Sylvie HENNE, Monsieur Serge MARCHAL), approuve le compte administratif 2015.

Monsieur le Maire revient dans la salle du conseil.

20160407/013 - Compte de gestion 2015

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a bien procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont régulières,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare, par 12 voix pour et 2 abstentions (Madame Sylvie HENNE, Monsieur Serge MARCHAL), que le compte de gestion dressé par le receveur, pour l'exercice 2015, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

20160407/014 - Affectation du résultat

Section d'investissement	
Excédent reporté 2014	17 585.20 €
Résultat 2015	143 013.15 €
Restes à réaliser	- 46 352.24 €
Résultat cumulé	114 246.11 €

Section de fonctionnement	
Excédent reporté 2014	93 213.49 €
Résultat 2015	7 543.62 €
Résultat cumulé	100 757.11 €

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14 et étant donné qu'il n'y a pas de déficit d'investissement, Monsieur le Maire propose d'affecter :

- **100 757.11 €** au compte 002 résultat de fonctionnement reporté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 2 abstentions (Madame Sylvie HENNE, Monsieur Serge MARCHAL), décide d'affecter la somme de 100 757.11€ au compte 002.

20160407/015 - Taux des taxes

Les recettes attendues pour l'année 2016, sans modification des taux, sont les suivantes :

Taxe d'habitation (11.61 %)	161 379 €
Taxe foncière sur le bâti (13.23%)	105 324 €
Taxe foncière sur le non bâti (37.93 %)	5 690 €
Taxe Professionnelle	-
TOTAL	272 393 €

Monsieur le Maire propose d'augmenter ces taux de 3 %, les nouvelles recettes attendues seront alors les suivantes :

Taxe d'habitation (11.96 %)	166 244 €
Taxe foncière sur le bâti (13.63 %)	108 508 €
Taxe foncière sur le non bâti (39.07 %)	5 860 €
Taxe Professionnelle	-
TOTAL	280 612 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 voix pour, 3 voix contre (Mesdames Sylvie HENNE, Nathalie HURSTEL, Monsieur Serge MARCHAL) et 1 abstention (Monsieur Alain GEOFFROY), décide de modifier ces taux comme indiqué ci-dessus.

20160407/016 - Budget primitif 2016

Monsieur Claude THOMAS présente le budget de la commune pour l'année 2016. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le budget selon la balance ci-dessous :

FONCTIONNEMENT		
Dépenses de l'exercice	706 328.11 €	
Recettes de l'exercice		706 328.11 €
Totaux	706 328.11 €	706 328.11 €

INVESTISSEMENT		
Dépenses de l'exercice	554 506.55 €	
Recettes de l'exercice		554 506.55 €
Totaux	554 506.55 €	554 506.55 €

Le Conseil Municipal, par 10 voix pour, 3 voix contre (Mesdames Sylvie HENNE, Nathalie HURSTEL, Monsieur Serge MARCHAL) et 1 abstention (Monsieur Alain GEOFFROY), approuve le budget primitif 2016.